

ASSOCIATION MONDIALE DES



BUREAUX DE GESTION DE LA DETTE

W
A
D
M
O

RAPPORT ANNUEL 2000–2001

Présenté aux membres lors de
l'assemblée générale du
7 décembre 2001

Dans ce rapport

	Page
Pourquoi WADMO?	2
Objectifs de WADMO	2
Comité de direction et secrétariat	3
Activités futures de WADMO	4
Cotisations	5
Site web de WADMO	6
Bulletin WADMO	7
Liste des membres	7
Modification de l'article VI des statuts	8
Règles de procédure de l'assemblée générale	8

Siège:

CNUCED
E-10048
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Tel : 41 22 917 60 48
Télécopie : 41 22 907 00 45
Mél : wadmo@unctad.org

Bienvenue dans ce premier rapport annuel qui couvre la période avril 2000–décembre 2001. La première période de vie de WADMO peut être qualifiée de période de réflexion au cours de laquelle le comité de direction s'est réuni à plusieurs reprises pour réfléchir sur les activités futures de l'association et pour élaborer les propositions qui sont présentées dans le présent rapport. Rappelons qu'en avril 2000, l'assemblée générale a décidé que l'association devrait "axer ses activités sur la mise en place d'une passerelle entre les divers groupes régionaux; la maintenance d'une plateforme de partage de l'information et d'un site interactif sur le web; l'organisation de voyages d'étude et d'ateliers de travail techniques; et assurer le rôle de porte-parole vis-à-vis des institutions financières multilatérales sur les questions concernant les besoins techniques communs, y compris les questions relatives aux décaissements." Le comité de direction, avec l'assistance du secrétariat, a été chargé d'élaborer des propositions détaillées pour la réalisation des objectifs de WADMO.

Nous espérons que cette deuxième assemblée générale marquera l'entrée de l'association dans une phase active, c'est-à-dire une phase de mise en oeuvre des activités décidées. A cet effet, l'association requiert des moyens financiers et le comité de direction a donc élaboré une proposition sur les cotisations qui sera soumise à discussion lors de cette assemblée. Il convient de prendre une décision sur cette question primordiale, de manière à permettre à WADMO d'offrir de vrais services et avantages à ses membres. Entretemps, nous avons le plaisir de vous informer que le site web et le premier bulletin de WADMO sont en cours d'élaboration. Tous deux sont destinés à être des instruments d'échange d'informations et d'expériences dans le domaine de la gestion de la dette publique.

Enfin, nous voulons souhaiter la bienvenue aux associations et institutions chargées de la dette publique qui ont rejoint l'association au cours de cette année et également remercier tous les membres qui, par leur participation à cette deuxième assemblée générale, ont réaffirmé leur engagement vis-à-vis de WADMO.

POURQUOI WADMO?

Au cours de la première Conférence interrégionale sur la gestion de la dette organisée par la CNUCED en décembre 1997, les représentants du Bureau du Trésor des Philippines ont proposé la création d'une association professionnelle de gestionnaires de la dette. Un grand nombre de pays ont soutenu cette proposition et ont émis l'opinion qu'il existait un besoin de procéder à des échanges réguliers d'expérience, de connaissances techniques et d'informations sur la gestion de la dette à un niveau international. L'idée d'une association internationale regroupant les professionnels de la dette était née. En réponse, la CNUCED a aidé à la création de l'Association mondiale des bureaux de gestion de la dette qui a tenu sa première assemblée générale le 6 avril 2000.

Nous souhaiterions nous référer au discours d'ouverture de Mme le professeur Briones (ancienne Trésorière des Philippines) lors de la première assemblée générale. Après avoir attiré l'attention sur l'augmentation spectaculaire de l'encours de la dette des pays en développement, notamment celui des pays à bas et moyen revenus lourdement endettés, les avantages et les risques de l'intensification de la mondialisation, les coûts humains déchirants engendrés par des fardeaux de la dette intolérables ainsi que les attentes de la société civile, elle concluait:

“Au cours de ces trois derniers jours, nous avons traité des défis et solutions relatifs à la gestion de la dette dans le nouveau millénaire. Nous avons vu que ces défis ne pourront pas être relevés si chaque pays agit individuellement. Ce qui est nécessaire, c'est plus d'information, plus de coopération et plus d'actions communes entre les pays. Aujourd'hui, nous organisons notre première réunion interrégionale. Alors que nous discutons du rôle possible de WADMO et des statuts proposés, n'oublions pas que la gestion de la dette n'est pas une fin en soi. N'oublions pas qu'au-delà des problèmes écrasants concernant la gestion de la dette, la gageure de prédire un environnement international volatile et l'exitation grisante des technologies de l'information, l'objectif d'une gestion efficace de la dette est de voir que moins de vies seront gaspillées et perdues, moins d'emplois sacrifiés, et que davantage de possibilités seront créées en faveur du développement humain, pour tous les peuples de la terre.”

OBJECTIFS DE WADMO

WADMO est une organisation sans but lucratif et autonome consacrée à l'appui et à l'avancement des objectifs suivants:

- a) Promouvoir et favoriser l'entente et la coopération entre les bureaux de gestion de la dette;
- b) Renforcer les systèmes de collecte de l'information ainsi que l'échange d'information entre les bureaux de gestion de la dette;
- c) Partager les expériences nationales et régionales en matière de gestion efficace de la dette;
- d) Aider les bureaux de gestion de la dette à bénéficier d'une assistance technique et d'une formation en les orientant vers les organismes compétents;
- e) Faciliter l'accès aux financements et à toute autre assistance, en renvoyant aux organismes bilatéraux et multilatéraux compétents, dans un but d'élaboration et de mise en œuvre de programmes en vue d'une gestion efficace de la dette; et
- f) Aider les bureaux de gestion de la dette à conseiller leur gouvernement dans la formulation de politiques et de stratégies appropriées dans le domaine de la dette.

L'association réalisera ses buts et objectifs au moyen de réunions, séminaires et congrès; de publications périodiques et de rapports spéciaux ainsi que par tout autre moyen déterminé par l'assemblée générale.

Conformément aux statuts, peuvent être membres tous les bureaux dont la fonction première est de gérer la dette publique nationale. Ces bureaux peuvent être des organisations gouvernementales autonomes ou des départements ministériels au sein du gouvernement central, souvent à l'intérieur du Ministère des finances, ainsi que des entités similaires au sein de la banque centrale. Les associations partageant des objectifs similaires à ceux de l'association peuvent également en devenir membres. Enfin, les personnes physiques dont les intérêts professionnels majeurs résident dans le domaine de la gestion de la dette publique peuvent devenir des "amis" de l'association.

COMITÉ DE DIRECTION ET SECRÉTARIAT

Le comité de direction constitué le 6 avril 2000 se compose des membres élus suivants:

<i>Fonction</i>	<i>Pays</i>	<i>Représentant</i>
Président de WADMO	Philippines	M. Sergio G. Edeza Trésorier des Philippines Bureau du Trésor
Vice-président de WADMO	République dominicaine	Lic. Luis E. Nuñez Santana Directeur du Département International Banque centrale
Vice-président de WADMO	Ouganda	Dr. Muwanga Zake Directeur du Département du commerce et de la dette extérieure Banque de l'Ouganda
Président du comité de direction	Indonésie	M. Asrun Fachruddin Directeur de l'Administration du budget Ministère des finances
Membre du comité de direction	Gabon	M. Didier Agaya Conseiller principal Ministère des finances
Membre du comité de direction	Honduras	M. Marcos Carías Directeur de la Division du crédit public Ministère des finances
Membre du comité de direction	Lesotho	Ministère des finances
Membre du comité de direction	Roumanie	M. Serban Epure Directeur général des Finances extérieures Ministère des finances

En février 2001, M. Sergio G. Edeza a succédé au Prof. Briones comme Trésorier des Philippines et Président de WADMO.

Lors de la première assemblée générale, il avait été décidé de garder un poste du comité de direction vacant afin de laisser une place pour la représentation d'autres membres. Par conséquent, des élections devront être organisées afin de remplir ce poste.

Le secrétariat de WADMO. Lors de la première assemblée générale tenue le 6 avril 2000, la CNUCED, à travers le Programme SYGADE, a accepté d'assumer la fonction de secrétariat de WADMO.

ACTIVITÉS FUTURES DE WADMO

Le comité de direction a défini des activités à court, moyen et long termes et a décidé que des responsables devraient être désignés pour élaborer des propositions pour les activités à court terme. Ces activités sont résumées ci-dessous et soumises à l'assemblée générale pour discussion et approbation.

1. Activités à court terme

Activités à court terme (d'aujourd'hui jusqu'à 2002)	Responsables	Situation
1. Demander aux membres de WADMO (i) leur point de vue sur leurs problèmes en matière de gestion de la dette (questionnaire) et (ii) leurs suggestions pour améliorer leurs capacités.	Secrétariat de WADMO	Le questionnaire a été préparé par le Secrétariat et envoyé à tous les membres. La date limite de réponse était fixée au 30/10/01.
2. Organiser des réunions régionales.	Des propositions devront être élaborées par:	
3. Organiser des voyages d'étude comparatifs au niveau régional, axés sur la gestion de la dette publique et en association avec des instituts de formation.	(i) la Roumanie pour l'Europe	A coordonner avec le Programme SYGADE. Pays ciblés: Républiques tchèque et slovaque, l'ex-République yougoslave de Macédoine, etc.
	(ii) Le Honduras et la République dominicaine pour l'Amérique latine	On a besoin de plus de pays de cette région pour organiser des événements régionaux.
	(iii) le Gabon et l'Ouganda pour l'Afrique; et	On a besoin de plus de pays de cette région pour organiser des événements régionaux.
	(iv) les Philippines et l'Indonésie pour l'Asie	Une conférence régionale sur la dette est prévue.
4. Organiser la promotion de WADMO afin d'attirer des membres potentiels.	Tous les membres du comité de direction	Se poursuit avec l'aide du secrétariat.
5. Intervenir auprès des associations régionales pour qu'elles deviennent membres associés.	Président et Vice-présidents de WADMO	Se poursuit avec l'aide du comité de direction et du secrétariat.
6. Créer un site web pour WADMO comportant des liens vers les institutions membres.	Proposition devant être élaborée par le Gabon	Le secrétariat a recruté en Novembre 2001 un consultant pour créer le site. Il a été demandé à tous les membres d'envoyer leurs contributions. (Voir page 7).
7. Elaborer un Bulletin WADMO.	Président de WADMO et secrétariat	Le premier bulletin inclura les délibérations du comité de direction. Celui-ci demandera aux membres de contribuer par des articles. Nombre de publications: 1 par an. Le 1er bulletin devrait sortir avant l'assemblée générale.
8. Mener des études sur les politiques et stratégies en matière de dette.	Tous les membres de WADMO sont invités à faire des propositions	En cours
9. Proposer des démarches/méthodes sur la manière d'établir de meilleures relations entre les emprunteurs et les pays prêteurs.	Tous les membres de WADMO sont invités à faire des propositions	En cours

2. Activités à moyen terme (d'aujourd'hui jusqu'à 2004)

1. Continuer d'intervenir auprès des associations régionales pour qu'elles adhèrent à l'association comme membres associés;
2. Démarrer les activités requises pour la création d'un institut de gestion de la dette.

3. Activités à long terme (d'aujourd'hui jusqu'à 2006)

1. Poursuivre les efforts pour finaliser la création de l'institut de gestion de la dette;
2. Mettre en place une formation au niveau international en collaboration avec des instituts régionaux et internationaux ainsi qu'avec des universités.

Remarques concernant la promotion de WADMO

Afin d'être en mesure d'organiser des activités au niveau régional, il est nécessaire qu'un certain nombre de pays soient impliqués. Pour le moment, le comité de direction a jugé que le nombre des membres actuels ne permettait pas la planification et l'organisation d'activités régionales. En conséquence, la promotion de l'association afin d'attirer de nouveaux membres demeure une activité essentielle. A cet égard, la promotion active de certains membres du comité de direction s'est traduite par de nombreuses demandes d'information en provenance d'institutions diverses. Par ailleurs, le secrétariat participe à la promotion de WADMO au travers des nombreuses missions entreprises par le Programme SYGADE dans ses pays utilisateurs et les pays intéressés.

Préparation d'un budget prévisionnel pour les activités à court terme

Le budget initial requis pour la mise en oeuvre des activités à court terme de l'association correspondra essentiellement au coût de développement du site web, à son hébergement et à l'enregistrement de son nom de domaine ainsi qu'aux coûts relatifs à la publication d'un bulletin une fois par an. Considérant que WADMO ne dispose pour le moment d'aucun budget, le secrétariat de la CNUCED/Programme SYGADE a généreusement proposé de couvrir les frais relatifs à ces activités.

COTISATIONS

Lors de la première assemblée générale, il avait été clairement rappelé que si l'association pouvait recevoir des dons, les donateurs considéreraient l'acquittement d'une cotisation comme un élément déterminant, pour ne pas dire indispensable, de leur décision de contribuer au financement de l'association.

La proposition du comité de direction sur le montant des cotisations s'inspire dans une large mesure de l'expérience et de la pratique de l'Association mondiale des agences de promotion de l'investissement (WAIPA). Au cours de l'une de ses réunions, le comité de direction a invité l'un des représentants du secrétariat à présenter le fonctionnement de WAIPA en ce qui concerne les cotisations et les avantages accordés aux membres.

Rappelons que les statuts de WADMO ont été élaborés sur la base des statuts de WAIPA. Cette dernière a été créée en 1995 et est passée d'environ 60 membres à ses débuts à 117 membres aujourd'hui.

L'information donnée par le représentant de WAIPA a été jugée utile pour WADMO et a donc été reproduite ci-dessous:

Cotisations des membres: le montant de la cotisation a été fixé à 2 000 dollars. Environ 50 pour cent des membres paient leur cotisation. Les membres qui ne s'acquittent pas de la cotisation conservent leur qualité de membre mais, entre autres, perdent leur droit de vote.

Avantages accordés aux membres s'acquittant de leur cotisation

- *Formation*: les membres ayant payé leur cotisation ont accès aux activités de formation organisées par WAIPA, les frais de voyage et de séjour étant pris en charge. Les autres membres ont également accès à ces activités mais doivent financer eux-mêmes les frais y relatifs.
- *Site web*: il s'agit de l'une des premières activités mise en place par le secrétariat de WAIPA (CNUCED). Au début, le site a été développé au sein du site de la CNUCED par le secrétariat de l'association. Après avoir généré des fonds, WAIPA a fait appel à une compagnie privée pour développer et maintenir son site. Seuls les membres payant leur cotisation peuvent avoir un lien avec le site de leur pays. Un forum a également été créé où seuls les membres payant peuvent poser des questions et recevoir des réponses.
- *Autres services accessibles aux membres payant leur cotisation*: publications (par exemple: le Rapport sur l'investissement de la CNUCED) et le bulletin d'informations de WAIPA.

Budget: cela a pris quelques années avant que WAIPA commence à percevoir des cotisations régulières et à recevoir des contributions financières. Actuellement, l'association reçoit des contributions en espèce, comme, par exemple, l'accès à des infrastructures de formation de la part de banques privées. WAIPA est également en mesure d'embaucher une secrétaire permanente.

Considérant que la perception de cotisations permettrait à WADMO d'acquérir une indépendance institutionnelle et de devenir financièrement viable à l'avenir, le comité de direction fait la proposition suivante:

Proposition du comité de direction soumise au vote de l'assemblée générale

Le montant de la cotisation par membre et par année s'élèvera à 2000 dollars des Etats-Unis. En conformité avec l'Article XVIII des statuts qui prévoit qu'aucune cotisation ne pourra être perçue pendant les deux premières années de l'association, c'est-à-dire jusqu'en avril 2002, les cotisations seront perçues pour l'année 2003.

SITE WEB DE WADMO

Une page web sur WADMO a été créée dans le site du Programme SYGADE, laquelle offre désormais une information de base sur l'association, à savoir: une brève introduction sur WADMO, la liste des membres du comité de direction, la liste des membres ainsi que les statuts en anglais, espagnol et français. L'adresse actuelle est la suivante: <http://www.unctad.org/en/subsites/dmfas/english/wadmo.htm>.

Considérant qu'un site web est l'instrument le plus approprié pour fournir de l'information et la partager entre les membres et qu'il est important que l'association développe un site indépendant, le secrétariat de WADMO a engagé en novembre 2001 un consultant pour développer et maintenir le site de l'association. Le secrétariat assumera les frais initiaux jusqu'à ce que l'association dispose d'un budget pour assumer les coûts annuels résultant de l'hébergement et de la maintenance du site. L'option sélectionnée est celle d'un site statique qui pourra rapidement évoluer vers un site interactif (forum), en fonction de l'évolution des activités de l'association et des besoins des membres.

Le site contiendra une page avec la liste de tous les membres actuels et donnera une brève description de toutes les associations et institutions membres. Un lien avec le site du membre sera établi, si celui-ci existe. En août 2001, le secrétariat a envoyé à tous les membres un courrier les invitant à envoyer l'information nécessaire. Il attend les réponses.

BULLETIN WADMO

Lors de sa réunion en juin 2001, le comité de direction a décidé de publier un bulletin d'informations, au moins une fois par an pendant les débuts de l'association. La périodicité de ce bulletin dépendra des ressources de l'association, de ses activités et des contributions de ses membres. Le principal objectif du bulletin sera d'informer les membres des travaux et des activités de l'association et de permettre aux membres d'échanger leurs expériences dans le domaine de la gestion de la dette.

Le comité de direction a décidé de sortir le premier bulletin de WADMO avant la deuxième assemblée générale de l'association. Il a été décidé que le bulletin ne serait disponible qu'en format électronique. Pour le premier numéro, le secrétariat a envoyé un courrier à tous les membres les encourageant à apporter leur contribution et à envoyer un article sur n'importe quel sujet d'intérêt ayant trait à la gestion de la dette.

LISTE DES MEMBRES

Depuis la dernière assemblée générale en avril 2000, neuf institutions ont rejoint l'association en tant que membres actifs, à savoir: le Guatemala (Ministère des finances), la Guinée-Bissau (Ministère des finances), Haïti (Banque centrale), la Jamaïque (Ministère des finances), le Liban (Ministère des finances), Maurice (Ministère des finances), l'Ouganda (Ministère des finances), le Togo (Ministère des finances) et le Nigéria (Bureau de gestion de la dette); et une association en tant que membre associé: MEFMI (l'Institut de gestion macroéconomique et financière d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe).

Membres actifs (37)

Angola	Banque nationale d'Angola
Bangladesh	Ministère des finances
Burkina Faso	Ministère de l'économie et des finances
Burundi	Ministère des finances
Côte d'Ivoire	Ministère de l'économie et des finances
Gabon	Ministère des finances
Grenade	Ministère des finances
Guatemala	Ministère des finances
Guinée-Bissau	Ministère des finances
Haïti	Banque centrale d'Haïti
Honduras	Direction générale du crédit public
Honduras	Banque centrale du Honduras
Indonésie	Ministère des finances
Jamaïque	Ministère des finances
Jordanie	Ministère des finances
Kazakhstan	Banque nationale du Kazakhstan
Kirghiztan	Ministère des finances
Lesotho	Ministère des finances
Liban	Ministère des finances
Maroc	Ministère de l'économie et des finances
Maurice	Ministère des finances
Mongolie	Ministère des finances
Niger	Ministère des finances
Nigéria	Bureau de gestion de la dette
Ouganda	Banque de l'Ouganda
Ouganda	Ministère des finances, de la planification et du développement économique
Ouzbékistan	Ministère des finances
Panama	Ministère de l'économie et des finances

Philippines	Bureau du Trésor
République centrafricaine	Ministère des finances et du budget
République dominicaine	Banque centrale de la République dominicaine
Roumanie	Ministère des finances
Sénégal	Ministère de l'économie, des finances et du plan
Soudan	Ministère des finances et de l'économie nationale
Suriname	Ministère des finances
Tchad	Ministère des finances
Togo	Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique

Membres associés

West African Institute for Financial and Economic Management (WAIFEM)
Macroeconomic and Financial Management Institute of Eastern and Southern Africa (MEFMI)

MODIFICATION DE L'ARTICLE VI DES STATUTS

Considérant que (i) dans le cadre d'une association internationale il peut se révéler difficile d'organiser une assemblée générale rassemblant des membres en provenance de différentes parties du monde si la réunion n'est pas liée à un événement majeur tel que la Conférence sur la gestion de la dette de la CNUCED et que (ii) cette conférence est organisée tous les deux ans, le comité de direction pense que pour le moment il n'est pas possible de se conformer aux statuts qui prévoient la tenue d'une assemblée générale annuelle.

En conséquence, le Comité de direction propose une modification de l'Article VI des statuts, dont la nouvelle rédaction serait la suivante: "L'assemblée générale se réunit au moins une fois *tous les deux ans*. Le comité de direction détermine le lieu et la date de l'assemblée générale."

RÈGLES DE PROCÉDURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le comité de direction estime que des règles sont nécessaires pour fixer un certain nombre de points pratiques concernant la tenue de l'assemblée générale, comme par exemple: Qui peut participer à l'assemblée générale (membres, non membres)? Les élections doivent-elles être publiques ou privées? Quelles sont les procédures de vote? Comment est élaboré l'ordre du jour? Etc. Le comité de direction a donc rédigé une proposition de règles de procédure pour l'assemblée générale. Celles-ci ne prétendent pas être exhaustives et pourront être modifiées à l'avenir selon les besoins. Ces règles sont soumises à l'assemblée générale pour discussion et approbation.